Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260907-2026_58-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 1ER/09/2026
Date d'affichage : 1er/09/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six le sept du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance

2026-58 CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE A LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu la délibération du 4 mai 2026 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation auprès de plusieurs cabinets d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la réhabilitation de logements communaux ;
Considérant que, suite à cette consultation, deux cabinets d'études ont répondu dans les délais impartis :

- LE HO Isabelle-15 Place du Général Leclerc à Plémet : 6 400 € HT
- NICOLAS Sandrine- 32 Rue du Caire à Pontivy : 6 450 € HT

Considérant l'analyse des offres réalisée selon les critères définis par la commune (prix, compétences, références, délais, méthodologie) et après échange avec chaque cabinets, l'offre du cabinet NICOLAS Sandrine, sur proposition de la commission bâtiment a été retenue.

Pour extrait conforme

Le Maire, **La Secrétaire,**

François HINDRÉ, **Stéphanie LE MÉE,**